

220C3862
FR0004152874-OP016-AS08

24 septembre 2020

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les titres de la société.
- Reprise de la cotation des titres de la société

ADVENIS
(Euronext Paris)

1. Le 24 septembre 2020, Kepler Cheuvreux, agissant pour le compte de la société anonyme Inovalis¹, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions et les obligations convertibles en actions (OCA) de la société ADVENIS en application des articles 233-1, 1° et 234-2 du règlement général.

L'initiateur détient à la suite de sa mise en concert avec la société de droit luxembourgeois Hoche Partners Private Equity Investors², intervenue le 24 septembre 2020, 5 738 178 actions ADVENIS représentant 11 476 356 droits de vote, soit 72,86% du capital et 82,12% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Inovalis	5 154 844	65,45	10 309 688	73,77
Hoche Partners Private Equity Investors	583 334	7,41	1 166 668	8,35
Total concert	5 738 178	72,86	11 476 356	82,12

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir la totalité :

- des actions ADVENIS émises ou susceptibles d'être émises, non détenues par les membres du concert, soit un maximum de 2 269 885 actions ADVENIS **au prix de 1,80 € par action**, comprenant (i) 2 137 642 actions ADVENIS d'ores et déjà émises non détenues par les membres du concert et (ii) 132 243 actions ADVENIS susceptibles d'être émises avant la clôture de l'offre à raison de l'exercice des OCA⁴ non détenus par les membres du concert ;
- des OCA émises non détenues par les membres du concert, soit un maximum de 126 OCA **au prix de 3 017,42 € par OCA**.

En application des articles 237-1 et suivants du règlement général, l'initiateur demandera, dans un délai de 3 mois à l'issue de la clôture de l'offre, et si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant

¹ Contrôlée indirectement par M. Stéphane Amine.

² Contrôlée par M. Jean-Daniel Cohen.

³ Sur la base d'un capital composé de 7 875 820 actions représentant 13 975 819 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Il est précisé que les OCA sont cotées sur Euronext Paris (cf. notamment prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 18-030 en date du 26 janvier 2018).

les titres ADVENIS non présentées à l'offre et non détenus par les membres du concert, au prix de 1,80 € par action et de 3 017,42 € par OCA.

À l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

2. La cotation des actions ADVENIS sera reprise le 25 septembre 2020.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ADVENIS sont applicables.
